



canton de PACY-sur-EURE

MAIRIE de MEREY

- 27640 -

Tél/ Fax 02 32 26 07 21 - commune.merey@orange.fr

Ouverture au public mercredi de 15 h à 18 h

ARRETE MUNICIPAL

Arrêté délivrant un permis de détention d'un chien de 1^{re} ou 2^e catégorie

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 07/2020

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEREY

DÉPARTEMENT DE L'EURE



Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 211-1 et suivants, D 211-3-1 et suivants et R 211-5 et suivants,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté du préfet dressant, pour le département de l'Eure la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L 211-14 du code rural et de la pêche maritime est délivré à :

- Nom PILLARD
- Prénom : YANNICK - SUZANNE
- Qualité : Propriétaire Détenteur de l'animal ci-après désigné
- Adresse ou domiciliation : 11 rue de neuilly 27640 Méréy
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : SANTEVET

Numéro du contrat : 079-932-357-6483

- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 22-02-2020
Par : Caroline Kayser de Candolle

Pour le chien ci-après identifié:

- Nom (*facultatif*) : PRINCE MALKO

- Race ou type : Américan staffordshire terrier
- N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines français (*facultatif*) : lof 91325/0
- Catégorie : 1^{re} X 2^e
- Date de naissance ou âge : 24-09-2019
- Sexe : Mâle Femelle
- N° de tatouage : effectué le
ou
- N° de puce : 250268743031812 implantée le : 11-12-2019
- Vaccination antirabique effectuée le : 28-02-2020 par : Clinique vétérinaire St acquilin de Pacy
- Stérilisation (1^{re} catégorie) effectuée le : 15-06-2020 par / clinique des 3 fontaines 27220 St André de l'Eure.
- Évaluation comportementale effectuée le : 26-05-2020 par : Dr Bourdon

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Fait à MEREY, le 24 juin 2020
Le maire,
Noureddine SGHAIER

